



Municipalité de Saint-Côme
1673, 55^e rue
Saint-Côme (Québec) J0K 2B0



PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE SAINT-CÔME

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal, tenue **le mardi 3 mars 2020 à 19h** au lieu ordinaire des séances étaient présents :

Martin Bordeleau, *maire*
Jean-Pierre Picard, *conseiller siège no 1*
Guy Laverdière, *conseiller siège no 2*
Elaine Roy, *conseillère siège no 3*
François Chevrier, *conseiller siège no 4 - Absent*
Manon Pagette, *conseillère siège no 5 - Absente*
Michel Venne, *conseiller siège no 6*

Formant quorum et siégeant sous la présidence de Martin Bordeleau, maire. Josée Gauthier, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente.

Avant de débiter la séance, Monsieur le Maire demande un moment de recueillement et souhaite la bienvenue à l'assemblée.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le Maire, après vérification déclare l'assemblée ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ADMINISTRATION

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adjudication du contrat de services professionnels pour le contrôle biologique des insectes piqueurs
4. Services professionnels – Évaluation de la Direction générale

DIVERS

5. Levée de la séance

ADMINISTRATION

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 060-2020-03

Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Laverdière
Appuyé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Picard
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE l'ordre du jour soit adopté.

Adopté

3. ADJUDICATION DU CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR LE CONTRÔLE BIOLOGIQUE DES INSECTES PIQUEURS

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 938.0.1 du Code municipal du Québec relativement aux règles applicables à l'octroi de contrat de services professionnels et conformément à la résolution 025-2020-01, adoptée



Municipalité de Saint-Côme
1673, 55^e rue
Saint-Côme (Québec) J0K 2B0



le 14 janvier 2020, la Municipalité de Saint-Côme a procédé à un appel d'offres pour des services professionnels pour le contrôle biologique des insectes piqueurs;

- CONSIDÉRANT** que la politique de gestion contractuelle en vigueur;
- CONSIDÉRANT** que la directrice générale et secrétaire-trésorière a procédé, le vendredi 21 février 2020 à 11h01, à l'ouverture des soumissions (enveloppe générale sans prix);
- CONSIDÉRANT** qu'une seule soumission a été reçue à savoir G.D.G. Environnement Ltée;
- CONSIDÉRANT** que le comité de sélection a procédé, le jeudi 27 février 2020, à l'étude des documents et à l'ouverture de l'enveloppe contenant l'offre de prix du soumissionnaire puisqu'il a obtenu plus que la note de passage de 70 points, tel qu'établi par la Loi;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 061-2020-03

Il est proposé par madame la conseillère Elaine Roy
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Venne
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

- QUE** le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.
- QUE** la Municipalité de Saint-Côme adjuge le contrat pour des services professionnels pour le contrôle biologique des insectes piqueurs au seul soumissionnaire conforme, soit G.D.G. Environnements Ltée au montant de 190 500 \$ plus les taxes applicables pour les 5 prochaines années, soit de 2020 à 2024 sans modification de prix, tel qu'indiqué à la soumission.
- QUE** la Municipalité de Saint-Côme autorise la firme G.D.G. Environnement Ltée à demander au Ministère de l'Environnement et de la Lutte aux Changements climatiques (MELCC) une autorisation ministérielle pour la réalisation du contrôle biologique des insectes piqueurs pour et au nom de la Municipalité pour les années 2020 à 2024 inclusivement.

Adopté

4. SERVICES PROFESSIONNELS – ÉVALUATION DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

- CONSIDÉRANT** que la fin de la probation de la direction générale arrive à échéance;
- CONSIDÉRANT** que dans cette perspective, la Municipalité doit procéder à l'évaluation de rendement de celle-ci;
- CONSIDÉRANT** que le conseil souhaite être transparent dans la démarche;
- CONSIDÉRANT** l'offre de service de Alliance ressources humaines, services de consultation;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 062-2020-03

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Venne
Appuyé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Picard
Et résolu à l'unanimité des conseillers :



Municipalité de Saint-Côme
1673, 55^e rue
Saint-Côme (Québec) J0K 2B0



QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit.

QUE la Municipalité de Saint-Côme retienne la proposition de services de Alliance ressources humaines relativement à l'évaluation de rendement de la directrice générale, Madame Josée Gauthier, telle que décrite dans l'offre du 18 février 2020 pour un montant de 1 850 \$ plus les taxes applicables.

Adopté

5. LEVÉE DE LA SÉANCE

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 063-2020-03

Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Laverdière
Appuyé par madame la conseillère Elaine Roy
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la séance soit et est levée.

Adopté

Martin Bordeleau
Maire

Josée Gauthier
Directrice générale et secrétaire-trésorière